

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 130

Programmation des Estivales 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis onze ans, la programmation estivale se veut ouvertement diverse et adaptée par souci d'équilibre, aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'appuie sur une mosaïque de genres et de pratiques artistiques universelles (musique classique, chants traditionnels, comédies musicales, danse, théâtre, causeries philosophiques, variétés...).

L'objectif de ce programme est de proposer une pluralité de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale, ces rencontres composites, sont toujours prétextes à la découverte des Autres. La place laissée aux groupes de chant et de musique corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire.

Le calendrier de la saison 2012 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une planification d'événements et de représentations émanant d'une part :

- de l'Office Municipal du Tourisme
- et d'autre part, des services de la Ville (Culture) dans le cadre d'un partenariat renforcé avec des acteurs culturels et des porteurs de projets privés.

La Ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement les projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents du CTM / service Festivités, en ouvrant ses espaces et particulièrement le théâtre de verdure du CASONE, aux producteurs de spectacles permet qu'une saison estivale complète soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, sachant que la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal impose par la loi et par la délibération du 29 juillet 2009, l'obligation d'une redevance, chaque organisateur occupant le domaine public devra verser à la commune la somme fixée par la délibération sus citée, au chapitre de la tarification des spectacles en plein air et fonction de la variable jauge attendue / jauge effective. Cette même tarification, étant soumise par ailleurs, au recours au partenariat, elle entraîne pour certains de nos partenaires, des modifications tarifaires considérées selon le principe du bénéfice lié à l'intérêt général, comme partie de l'aide à la promotion d'une ville.

Etant considéré, que le programme de réaménagement du CASONE rend désormais possible l'accueil de 2400 à 4000 personnes,

Etant considéré le calendrier arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

MANIFESTATION	OPERATEUR	LIEU	DATE/ HEURE	REMARQUES
JAZZ	ASSOCIATION JAZZ IN AIACCIU	LAZARET	DU 27 JUIN AU 30 JUIN 2012	Soutien financier (Subvention Associations) + soutien technique
CHANTS ET MUSIQUES IDENTITAIRES POLYPHONIES DE L'ETE	OMT	EGLISE ST ROCH	DU 27 JUIN 2012 AU 12 SEPTEMBRE 2012 19h00 / 22h00	

HUMOUR MADO REMET SA TOURNEE	ASSOCIATION AOC	CASONE Autoproduction	04 JUILLET 2012 21h30	Soutien technique
MUSIQUE POP ROCK CONCERT ANGGUN	CONCEPT EVENT	CASONE Autoproduction	05 JUILLET 2012 21h30	Soutien technique
MUSIQUE VARIETE FRANCAISE AJACCIO MUSIQUE LIVE 80	ASSOCIATION CORSICA IN FESTA	CASONE Autoproduction	06 JUILLET 2012 21h30	Soutien technique
SHOPPING DE NUIT	OMT	P. DE GAULLE	DU 06 JUILLET AU 31 AOUT 2012	
MUSIQUE RECREATIVE LES MUSIQUES DU DIAMANT	OMT	KIOSQUE DIAMANT	DU 06 JUILLET AU 31 AOUT 2012	
JAZZ MAURANE	ASSOCIATION JAZZ IN AIACCIU	CASONE Autoproduction	10 JUILLET 2012 21h30	Soutien financier (Subvention Associations) + soutien technique
ROCK	BBPROD	CASONE Autoproduction	12 JUILLET 2012 19h00/23h30	Soutien technique
RENCONTRES LITTERAIRES "FESTIVAL DU POLAR CORSE ET MEDITERRANEEN"	ASSOCIATION CORSICA POLAR	P. DE GAULLE	12 JUILLET ET 13 JUILLET 2012 19h00/23h30	Soutien technique
FETE NATIONALE BAL POPULAIRE	OMT	P. DE GAULLE	14 JUILLET 2012 21h00	
FETE NATIONALE	OMT	PLAGE ST FRANCOIS ou PLAN D'EAU PORT TINO ROSSI	14 JUILLET 2012 21h00	
MANIFESTATIONS OLLANDINI RENCONTRES LITTERAIRES, PHILOSOPHIQUES, SCIENTIFIQUES : débats, conférences...	ASSOCIATION FRANCOIS OLLANDINI	LAZARET	18/21 JUILLET 2012 18h30 et 21h30	Soutien financier (subvention Associations) + soutien technique

CHANTS ET MUSIQUES IDENTITAIRES Soirée Musicale ALTA	ALTA FREQUENZA	P. DIAMANT Autoproduction	21 JUILLET 2012 21H30 Gratuit	Soutien technique
SOIREE FETE ET CONVIVIALITE DECOUVERTE DES VINS D'AJACCIO	OMT	P. DE GAULLE	24 JUILLET 2012 A PARTIR DE 19h30	
VARIETE FRANCAISE JULIEN CLERC SYMPHONIQUE	KEY PROD	CASONE Autoproduction	02 AOUT 2012 21h30	Soutien technique
CHANTS ET MUSIQUE INSULAIRES CONCERT I MUVRINI	AGFB PRODUCTION	CASONE Autoproduction	07 AOUT 2012 21h30	Soutien technique
JOURNEES NAPOLEONIENNES	OMT	P. DE GAULLE	12 au 15 AOUT 2012	
JOURNEES NAPOLEONIENNES L'AIGLON	OMT	CASONE Gratuit	12 et 13 AOUT 2012 21H00	Soutien technique et financier
SOIREE 15 AOUT FEU D'ARTIFICE CONCERT NOLWEN LEROY	OMT	PL ST FRANCOIS P. DE GAULLE	15 AOUT 2012 22h00 22h30	
DANSES ET CHANT DU MONDE FESTIBALLU	ASSOCIATION TUTTI IN PIAZZA	P. DE GAULLE Gratuit	23 AOUT 2012	Soutien technique et financier
CHANTS ET MUSIQUE INSULAIRES CANTA U POPULU CORSU	OMT	P. DE GAULLE Gratuit	24 AOUT 2012	Date à confirmer
PODIUM JAZZ CONCERT JAZZ BAND DE CORSE	OMT	LIEU NON ENCORE DEFINI Gratuit	09 SEPTEMBRE 2012 21H30	
RENCONTRES LITTERAIRES Racines de ciel	ASSOCIATION VIA GRENELLE	LIEU NON ENCORE DEFINI		Soutien technique et financier

Etant considéré que les moyens techniques souhaités par les partenaires sont aux normes et disponibles,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

DE SE PRONONCER :

- Sur l'ensemble de la programmation.
- Sur la proposition de souscrire des partenariats avec des associations et des sociétés de production privées et d'élaborer des conventions de mise à disposition des espaces publics.

D'AUTORISER LE MAIRE à signer les documents relatifs à ce programme d'activités.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Mme Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 mai 2012.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Le programme de la saison estivale 2012, tel qu'exposé ci-dessus.
- La présente proposition de souscrire des partenariats avec des associations et des sociétés de production privées et d'élaborer des conventions de mise à disposition des espaces publics.

AUTORISE Monsieur le Maire

A signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
**Fait à AJACCIO, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



DEPUTE- MAIRE,
[Signature]
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012